

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 18 septembre 2025

Date de convocation : 01/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Étaient présents : MACE Dominique, MOISSON Patrick, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, LEFEBVRE Arnaud, LECOURT Sophie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Eric, SOUDAIS Chantal, REINHOLD David

Étaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, LEBORGNE Martine

Étaient absents : DELLIER Anthony

Ayant donné pouvoir : 2

Monsieur TOURMENTE Moise été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

Début de séance : 19h00

Le Compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le quorum est atteint.

Les votes de cette séance se sont déroulés à main levées.

28 – Convention de la gestion des poteaux d'arrêt pour l'exploitation du réseau de transport urbain « Vikibus »

Monsieur le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport urbain, une convention relative à la gestion des poteaux d'arrêts entre Yvetot Normandie et Auzebosc a été rédigée.

La convention a pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion et d'entretien des poteaux d'arrêt du réseau de transport urbain Vikibus, organisé par la Communauté de commune, Yvetot Normandie, sur le territoire de la commune d'Auzebosc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention.

29 – Délibération sur les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

-Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables à cet article budgétaire,

- Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies », le conseil municipal, après délibération autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager et à procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans les conditions suivantes :

* Réceptions communales : organisées uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire : cérémonie des vœux, repas de la Foire de la Chandeleur et des aînés, vin d'honneur pour le 8 mai, 11 novembre, fêtes de mères, plantations des arbres pour les naissances, inaugurations et autres manifestations ne dépassant pas un montant de 1 500 euros,

* Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réception officielles, offertes uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire,

* Fournitures de livres : offerts à l'initiative de Monsieur le Maire, à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, prix de l'école, arbres de Noël,

* Fournitures de jouets : offerts uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire à l'occasion de l'arbre de Noël,

Informations et questions diverses :

* *présentation de la réserve communale de sécurité civile qui sera envoyée aux élus par mail*

* *la chaudière de la maison des médecins est en panne. Il n'y aura pas d'aide financière pour l'achat d'une nouvelle chaudière*

* *demande au maire de retrouver les écrits concernant le prix de vente de la maison des médecins*

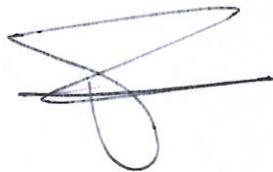
* *acquisition d'un nouveau portable pour la mairie*

* *les chèvres sont retirées des bassins de rétention d'eau. Il faudra prévoir leur fauchage.*

* *participation financière de 100€ pour le portable d'un agent qui a été détérioré pendant le temps de travail*

Séance levée à 19h33.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le maire, MACE Dominique

